

à noter

Des **allègements et dispenses de domaines de formation** peuvent être accordés, notamment aux titulaires du CAFERUIS, du DSTS et du CAFDES.

La certification

La formation est sanctionnée par un diplôme d'Etat délivré par les Ministères chargés de l'enseignement supérieur et des affaires sociales.

La certification comprend :

- une épreuve " recherche à dimension professionnelle " : élaboration et soutenance d'un mémoire de recherche à dimension professionnelle,
- une épreuve " ingénierie de développement " : élaboration et la soutenance d'un rapport d'étude,
- une épreuve " communication ressources humaines " : rédaction d'un article

www.metiers.santesolidarites.gouv.fr

La liste des **établissements de formation adhérents à l'UNAFORIS et dispensant cette formation** est disponible sur le site de l'UNAFORIS : www.unaforis.eu

Document élaboré avec les établissements de formation adhérents à l'UNAFORIS.

LES FICHES FORMATIONS

Chargé de mission, chargé d'étude, conseiller technique DEIS

**Diplôme d'Etat - niveau I
(accessible après un niveau Bac + 3)**

- La profession
- L'exercice professionnel
- Les conditions d'admission
- Les modes d'accès
- La formation
- La certification

UNAFORIS

Union Nationale des Associations de Formation
et de Recherche en Intervention Sociale

La profession

Experts des politiques sociales, de l'action sociale et médico-sociale, le cadre titulaire du DEIS est à la fois développeur et manager. Il a pour mission d'intervenir dans des fonctions qui s'articulent autour de :

- l'expertise et le conseil,
- la conception et le développement de projets et d'actions,
- l'évaluation.

L'exercice de ces fonctions appliquées aux politiques publiques et aux interventions dans le champ médico-social et social suppose que les acteurs responsables de ces missions soient en capacité :

- d'analyser la réalité dans laquelle ils interviennent,
- d'utiliser des méthodes d'intervention dans des contextes diversifiés,
- d'inscrire leur action dans des dynamiques partenariales,
- de mettre en relation des équipes de travail sur des projets concrets.

L'exercice professionnel

Les chargés de mission, chargés d'étude et conseillers techniques assurent des fonctions d'expertise des politiques sociales, auprès de collectivités territoriales, d'administrations ou d'associations, ou encore dans le cadre de bureaux d'étude.

Les compétences acquises sont transférables dans le domaine des ressources humaines et celui de la formation.

Les conditions d'admission

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- ✓ justifier d'un diplôme au moins de niveau II relevant du code de l'action sociale et des familles (DEMF, CAFDES, CAFERUIS) ;
- ✓ justifier d'un diplôme correspondant au moins à cinq ans d'études supérieures ou d'un diplôme homologué ou enregistré au RNCP au niveau I ;
- ✓ justifier d'un diplôme au moins de niveau III relevant du code de l'action sociale et des familles (DEASS, DEES, DEEJE, DEETS, DECESF, DEFA) et justifier de 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;
- ✓ justifier d'un diplôme au moins de niveau III relevant du code de la santé et justifier de cinq ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;
- ✓ justifier d'un diplôme correspondant au moins à 3 ans d'études supérieures ou d'un diplôme homologué ou enregistré au RNCP au niveau II et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;

Références

- Décret n°2006-770 du 30 juin 2006 relatif au DEIS
- Arrêté du 2 août 2006 relatif au DEIS
- Circulaire DGAS/SD4A n°2006-379 du 1er septembre 2006 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du DEIS

✓ appartenir au corps des directeurs ou éducateurs de la PJJ, au corps des directeurs, chefs de service ou conseillers d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans l'intervention sociale.

Dans tous les cas, les candidats doivent satisfaire à la **procédure de sélection** (dossier et entretien) organisée par chaque établissement de formation.

Les modes d'accès

La formation est accessible :

- ✓ en formation initiale (voie directe), financée par certains Conseils régionaux,
- ✓ en situation d'emploi, financée par l'employeur,
- ✓ en apprentissage,
- ✓ dans le cadre de la Validation des acquis de l'expérience (VAE).

La formation

✓ Formation théorique : 700 heures.

✓ Formation pratique : 175 h sous la forme d'une étude de terrain réalisée collectivement dans le cadre d'une proposition formulée par une organisation et validée par l'établissement de formation.

✓ Contenu de la formation

La formation est organisée autour de trois Domaines de Formation :

- DF 1 : production de connaissances (300 h)
 - * Outils conceptuels d'analyse
 - * Langues, cultures et civilisations
 - * Démarches de recherche en sciences humaines et sociales
- DF 2 : conception et conduite d'actions (250 h)
 - * Politiques sociales
 - * Epistémologie
 - * Ingénierie
- DF 3 : communication, ressources humaines (150 h)
 - * Gestion et dynamique des ressources humaines
 - * Information et communication

à noter

La formation est organisée en **coopération entre une université et un établissement de formation préparant aux diplômes de travail social**. Cette coopération permet aux étudiants qui le souhaitent de suivre de façon concomitante une formation préparant à un diplôme de master 2.